

Repérage et prise en charge des élèves en difficulté

Lutte contre l'absentéisme

L'axe 2 du plan de lutte contre le décrochage scolaire préconise le renforcement de la mesure et du suivi des absences comme un des moyens privilégiés pour repérer les élèves qui risquent de décrocher (mesure 2.5).

La lutte contre l'absentéisme intervient à plusieurs niveaux au cours de la scolarité :

- Observation et suivi journalier :
 - ➔ PRONOTE
 - ➔ ENT PLACE
 - ➔ EDUC HORUS
 - ➔ Téléphone / SMS
 - ➔
- Suivi individuel par CPE
 - ➔ Appel systématique des familles en cas d'absence
 - ➔ Contacts familles, entretiens individuels,
 - ➔ Rencontres familles
 - ➔ Signalement DSDEN
 - ➔ Liens avec le professeur principal, l'équipe éducative

La lutte contre l'absentéisme doit mobiliser tous les acteurs de la communauté éducative et nécessite de ce fait des temps de concertation dans les équipes.

- Commission absentéisme, cellule de veille, commission éducative
 - ➔ Elle a pour objectif de faire un point hebdomadaire sur les absences, le travail et le comportement des élèves et concertation afin de proposer des actions.
 - ➔ Thèmes abordés : lien avec l'assistante sociale, détermination d'un parcours individualisé, d'un tutorat, d'immersions, dossier de rescolarisation, fiche départ, co-éducation famille, rappel de la loi.
- Autres démarches de concertation présentées par les établissements :
 - ➔ Fiche présence, suivi, livret associé à un contrat de réussite
 - ➔ Etude des dossiers scolaires ➔ repérage des élèves décrocheurs fin septembre
 - ➔ Bilan de rentrée fin septembre avec l'ensemble des équipes éducatives
 - ➔ Entretiens, communication avec les partenaires extérieurs
 - ➔ Création d'un espace collaboratif de travail sur réseau établissement
 - ➔ Mise en place d'un protocole plus régulier de remplacement de courte durée en cas d'absence des enseignants